

Les sites et les sols pollués

Synthèse



Atouts

- Connaissance des sites pollués

Faiblesses

- Nombre relativement élevé de sites pollués (plus de 5 000)
- Dispersion des sites pollués
- Coût élevé de réhabilitation ou de dépollution

Enjeux régionaux

- Réduction des pollutions industrielles

Pistes de réflexions

- Améliorer la situation par des mesures de dépollution ou de réhabilitation

Indicateurs du tableau de bord

• Indicateurs d'état

- Nombre de sites et sols pollués inventoriés

• Indicateurs de pression

- Quantité de Déchets Industriels Banals (DIB) et de Déchets Industriels Spéciaux (DIS)
- Part des ordures ménagères non valorisées

• Indicateurs de réponse

- Nombre de sites réhabilités (ou en cours de réhabilitation) dans l'année

Principales dispositions du Grenelle de l'environnement

Loi du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 » et loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »

- Information des acquéreurs de terrain (Loi Grenelle 2 article 188) ayant accueilli l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à autorisation, pour une prise en compte de la pollution des sols dans les documents d'urbanisme.

Pour en savoir plus

www.legrenelle-environnement.fr



Principaux textes juridiques

Conventions internationales :

- 1971 (2 février) Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale.
- 1972 (5/16 juin) Déclaration de Stockholm.

Droit national :

- Code de l'environnement, articles L131-2 et suivants, L515-12, L541-4-1

Politiques et droit de l'Union Européenne :

- 2007 (14 novembre) Directive n°2006/232/CE ou « Directive sols » du Parlement et du Conseil sur la protection des sols en modifiant la Directive 2004/34/CE du 21 avril 2004.

Pour en savoir plus

<http://basol.ecologie.gouv.fr> (Base de données Basol)

<http://basias.brgm.fr> (Basias – inventaire d'anciens sites industriels et activités de service)

www.ademe.fr (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr (Portail « sites pollués » du ministère chargé de l'écologie)

www.brgm.fr (Bureau de recherches géologiques et minières Diagnostic et problématiques)

■ Diagnostic et problématiques

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- conserver la mémoire de ces sites,
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement pour éviter de réaliser des modifications d'usage erronées, comme implanter une école maternelle sur un site pollué ou une ancienne décharge.

Comme la plupart des pays industrialisés, la France a hérité d'un long passé industriel et minier durant lequel les préoccupations et les contraintes environnementales n'étaient pas celles d'aujourd'hui. Les conséquences du déversement des produits et des pollutions dans l'eau, dans l'air ou dans les sols sans précaution particulière, n'étaient alors pas ou peu connues.

Pour mieux cerner l'ampleur des enjeux, une série d'inventaire a été réalisée depuis les années 1990, et deux bases de données sont actuellement les outils privilégiés :

• **BASOL** : cette base de données recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués qui présentent un risque pérenne, réel ou potentiel, pour la santé humaine ou l'environnement et appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Les sites ayant fait l'objet d'une action publique sont régulièrement transférés vers la base de données BASIAS.

• **BASIAS** : faisant suite à la réalisation d'inventaires historiques régionaux, cette base de données dresse l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service pouvant éventuellement¹⁶ être à l'origine d'une pollution. Cet inventaire est achevé en région Limousin ; la région compte 2 % du nombre des sites inventoriés aujourd'hui en France métropolitaine.



Sites et sols pollués

Une origine anthropique

Un site pollué présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Une pollution est une dégradation du milieu naturel par des substances chimiques, des déchets industriels ou ménagers.

La pollution est d'origine anthropique. Elle est souvent due à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, à des fuites ou des épandages de produits chimiques. Il existe également des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années, voire des décennies. La législation relative aux installations classées est la réglementation la plus souvent utilisée pour traiter les situations correspondantes.

La pollution d'un site présente un caractère concentré, à savoir des teneurs élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

¹⁶ Un site identifié dans BASIAS n'implique pas forcément l'existence d'une pollution.

Une cinquantaine de sites localisés en Limousin nécessitent une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif et sont donc inventoriés dans BASOL. Pour l'essentiel, ce sont d'anciens dépôts, d'hydrocarbures et de liants routiers en particulier, d'anciennes usines ou mines utilisant des produits chimiques dans leur processus de fabrication, des décharges de déchets industriels spéciaux, etc. Parmi les trois sites déjà pris en charge par l'Etat en Limousin, au titre des sites orphelins, celui des anciennes mines d'or du Châtelet en Creuse a été réhabilité en 2011 et figure parmi les plus grands chantiers réalisés en France.

Dans six sites sur dix les pollutions ont été traitées, mais la plupart nécessitent encore des contrôles réguliers. Les autres sites ont été sécurisés et sont en instance ou en cours de traitement.

Sites pollués faisant ou ayant fait l'objet d'une action publique en 2008

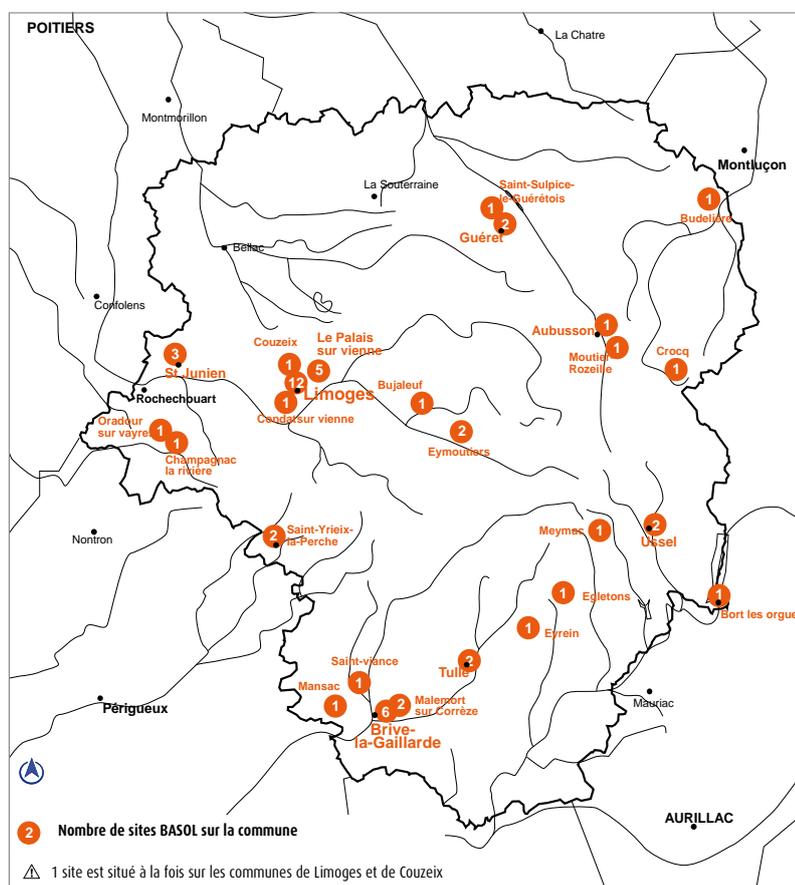
La moitié des sites en instance de traitement en Haute-Vienne

	Corrèze	Creuse	Hte-Vienne	Limousin	France Mètr.
Nombre de sites	18	7	29	54	4 805

Source : DREAL Limousin, d'après BASOL

Principaux sites pollués faisant (ou ayant fait) l'objet d'une action publique en 2008

La moitié des sites en instance de traitement en Haute-Vienne



D'autre part, plus de 5 300 anciens sites industriels sont identifiés comme potentiellement pollués en Limousin. Un sur deux est situé en Haute-Vienne et plus de huit communes sur dix sont concernées par l'inventaire d'au moins un site.

Source : DREAL Limousin, d'après MEDDTI-DPPR et BRGM / BASOL

Les sites inventoriés, abandonnés ou non, potentiellement pollués en 2008

Huit communes sur dix concernées en Limousin

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin
Nombre de sites recensés	2 020	815	2 502	5 337
Part des communes concernées	81%	66%	83%	82%

Source : DREAL Limousin, d'après BRGM / BASIAS

¹⁷ sites pollués dont les responsables (exploitant ou propriétaire) n'ont pu être identifiés, ne sont pas solvables ou bien refusent de faire face à leurs obligations.

■ Enjeux et pistes de réflexions

Comme au plan national, il s'agit de gérer en Limousin les risques environnementaux relatifs aux pollutions historiques. En particulier, la région compte deux sites parmi les plus pollués en arsenic de France. Il s'agit également de prévenir les risques actuels et à venir. Pour ce faire, des mesures de surveillance et de gestion des pollutions devront être poursuivies pour maîtriser les impacts sur les sites en activité et en particulier sur les sites qui doivent faire l'objet d'un changement d'usage.

